

**Décision modificative n°2022- 0346
modifiant la décision n°2022-0017 du 27
janvier 2022 proposant les tarifs pour la
boutique.**

Changement de prix de vente d'un ouvrage de la boutique.

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu les articles R331-23 et R331-25 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°202000091 du 12 mars 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué à la directrice sa compétence en matière de politique tarifaire de l'établissement,


Vu la décision n°2022-0017 du 27 janvier 2022 proposant les tarifs pour la boutique,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le prix de l'ouvrage vendu par le Parc national des Cévennes est réactualisé par l'éditeur à compter du 30 octobre 2022 :

CODE	LIBELLES	PRIX DE VENTE TTC
C1193	MAISON DES CEVENNES	24,90 €

La directrice de l'établissement public
du Parc national des Cévennes



Anne LEGILE

